



**ANNEXE N°4**

**COMPTE GENERAL DE L'ETAT**

*Projet de loi de règlement*

*Exercice Budgétaire 2022*

***COMPTE GENERAL DE L'ETAT***  
*ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT DE L'EXERCICE 2022*

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	5
I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ELEMENTS DU CGE.....	7
II. PRESENTATION CHIFFREE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTABLES .....	8
A. LE BILAN OU LA SITUATION NETTE .....	8
A.1.Présentation générale .....	8
❖ Actif du bilan.....	9
❖ Passif du Bilan.....	10
❖ Situation nette .....	10
A.2. Notes sur le bilan .....	10
A.2.1. L'actif du bilan .....	10
A.2.1.1. Actif immobilisé .....	11
A.2.1.1.1. Immobilisations incorporelles .....	11
A.2.1.1.2. Immobilisations corporelles.....	12
A.2.1.1.3. Immobilisations financières .....	12
A.2.1.2. Actif Circulant.....	13
A.2.1.2.1. Stocks .....	14
A.2.1.2.2. Créances fiscales .....	14
A.2.1.2.3. Créances non fiscales .....	14
A.2.1.2.4. Charges constatées d'avance .....	14
A.2.1.3. Trésorerie-actif.....	14
A.2.2. Le passif du bilan .....	16
A.2.2.1. Dettes financières.....	17
I.2.2.1.1. Dette extérieure .....	17
A.2.2.1.2. Dette intérieure .....	18
A.2.2.2. Dettes non financières (hors trésorerie).....	19
A.2.2.3. La Trésorerie-passif .....	19
A.2.2.4. Comptes de régularisation-passif.....	20
❖ Situation nette .....	20
B. LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022 .....	21
B.1. Présentation générale.....	21
B.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 .....	22
B.2.1. Les produits.....	22

ANNEXE N° 4 PLR 2022

<b>B.2.1.1. les produits fiscaux et de fonctionnement.....</b>	<b>23</b>
<b>B.2.1.2. Les produits d'intervention.....</b>	<b>23</b>
<b>B.2.1.3. les produits financiers .....</b>	<b>23</b>
<b>B.2.2. les Charges.....</b>	<b>23</b>
<b>B.2.2.1. les charges de fonctionnement .....</b>	<b>24</b>
<b>B.2.1.2. les charges d'intervention.....</b>	<b>24</b>
<b>B.2.1.2. les charges financières.....</b>	<b>25</b>
<b>B.2.2. les composantes du résultat comptable .....</b>	<b>25</b>
<b>B.3. TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT.....</b>	<b>25</b>
<b>C. LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022 .....</b>	<b>33</b>
<b>C.1. Présentation générale .....</b>	<b>33</b>
<b>C.2. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>34</b>

## INTRODUCTION

La présente annexe est produite en vertu des dispositions de l'article 21 alinéa 1 de **la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018** portant Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques en vertu desquelles : « *sont joints au projet de la loi de règlement...le Compte Général de l'Etat* ». Elle est ouverte dans le cadre de la production du projet de la loi de règlement qui, au terme de l'article 12 de la loi précitée, a « *... le caractère de loi de finances* ».

La loi susvisée organise le traitement des opérations budgétaires, comptables et financières de l'Etat et des autres entités publiques. Ce nouveau dispositif par lequel les Directives du Cadre Harmonisé de Gestion des Finances Publiques en zone CEMAC du 19 décembre 2011 ont été transposées dans notre droit interne, a consacré en son article 75 (1), la tenue d'une comptabilité en droits constatés au sein de toutes les entités publiques. Aux termes desdites dispositions : « ***la comptabilité générale est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations. Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. Elle est tenue en partie double sur la base du plan comptable général*** ».

Inspirée des normes internationales de comptabilité publique « *International Public Sector Accounting Standards-IPSAS* », elles-mêmes inspirées des standards internationalement reconnus en matière de comptabilité des entreprises privées notamment les normes IFRS « *International Financial Reporting Standard-IFRS* », l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires-OHADA (...). En fin d'exercice, la comptabilité générale est sanctionnée par la production des états financiers annuels.

L'alinéa 2 de l'article 75 suscitée a défini le contenu desdits états financiers qui constituent en plus de la balance générale des comptes consolidés, le Compte Général de l'Etat. Conformément à ces dispositions : « ***les règles applicables à la comptabilité générale de l'Etat s'inspirent des normes comptables internationalement reconnues. Elles ont pour finalité la production du Compte Général de l'Etat comportant :***

- **la balance générale des comptes ;**
- **le tableau de la situation nette encore appelé bilan ou état récapitulant les actifs financiers et les passifs de l'Etat ;**
- **le compte de résultat ;**
- **le tableau de flux des opérations de trésorerie ;**
- **le tableau des opérations financières de l'Etat ;**
- **l'état annexé ».**

Au sens des dispositions de l'article 86 (3), pour satisfaire à l'obligation de certification, la loi exige de l'information comptable, certaines caractéristiques devant permettre à la Juridiction des Comptes, agissant en qualité de commissaire aux comptes publics, de se prononcer sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des enregistrements comptables. C'est ainsi qu'à l'aune des dispositions de l'article 73 « ***Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de l'exécution du budget et de l'évolution du patrimoine de l'Etat et de sa situation financière*** ».

Lesdites caractéristiques sont reprises dans le **décret n°2019/3199 du 11 septembre 2019** fixant le cadre général de présentation du Plan Comptable de l'Etat, le **décret n°2020/375 du 07 juillet 2020**

---

portant Règlement Général de la Comptabilité Publique et **l'arrêté n°00000012/MINFI du 21 janvier 2020** portant Recueil des Normes Comptables de l'Etat, lesquels ont énumérés l'ensemble des principes applicables aux comptes de l'Etat et ceux des autres entités publiques (CTD et EP).

Il s'agit notamment du :

- principe de l'arrêté périodique des écritures, des comptes et des états financiers ;
- principe de la constatation des droits et des obligations ;
- principe de la partie double ;
- principe de la transparence ;
- principe de permanence dans la terminologie et dans la méthode ;
- principes de sécurité, de pérennité et d'irréversibilité de l'information comptable ;
- principe de la continuité de l'exploitation ;
- principe de la prudence ;
- principe de l'intangibilité du bilan d'ouverture ;
- principe de l'importance significative.

L'objectif visé par ce cadre est notamment orienté vers l'amélioration de la gestion stratégique de l'Etat par la maîtrise de l'évolution de son patrimoine et de sa situation financière, la garantie d'une meilleure prise de décisions au niveau stratégique, la promotion de la culture de la transparence dans la gestion publique à travers notamment, la publication d'une information financière mieux renseignée, la mise en place d'une chaîne rationalisée de contrôle et d'audit ainsi que le raffermissement de la confiance des investisseurs par la qualité de la signature de l'Etat.

C'est donc pour satisfaire à cet objectif de qualité comptable que le Compte Général de l'Etat (CGE) est produit dans un contexte de réforme traduite par la bascule en comptabilité patrimoniale effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le présent CGE qui est produit conformément au nouveau cadre comptable comprend :

- la balance générale des comptes de l'Etat ;
- le bilan provisoire ;
- le compte de résultat ;
- le tableau de flux de trésorerie.

Il convient d'indiquer que seul l'état annexé n'a pas encore fait l'objet de production en raison de l'absence d'un dispositif permettant de retracer toutes les informations nécessaires à son élaboration. Tous ces éléments font l'objet de présentation en deux (2) parties essentielles à savoir : la présentation synthétique des états financiers (I) ce qui précèdera leur présentation chiffrée et détaillée (II).

---

## **I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ELEMENTS DU CGE.**

### **1- La balance générale des comptes de l'Etat**

Elle fait transparaître au terme de l'exercice 2022, un montant cumulé des mouvements de la période de l'ensemble des opérations enregistrées et s'équilibre à **F CFA 63 943, 11 milliards de FCFA** en débit et en crédit.

### **2- Le bilan de l'Etat**

Il présente une situation nette au 31 décembre 2022 de **F CFA 1 914,09 milliards** obtenue par différence entre le total de l'actif net (**F CFA 29 076,94 milliards**) et le total du passif de (**FCFA 27 162,85 milliards**).

Ladite situation nette est constituée du résultat de l'exercice 2022 qui se situe à **F CFA 1 039,76 milliards**, les écarts d'équivalence des titres des participations intégrés à **F CFA 449,25 milliards** et du compte d'intégration des participations évalué à la somme de **F CFA 425,08 milliards**.

Toutefois, il y a lieu d'insister sur le caractère provisoire de ce dernier du fait non seulement du non-report des montants des immobilisations acquises dans les années antérieures, mais aussi de la non-intégration du bilan d'ouverture de l'ensemble des actifs et des passifs acquis antérieurement, lequel fera l'objet de constitution ultérieure aux termes des travaux de recensement et de valorisation en cours.

Il s'agit notamment de : toutes les immobilisations de l'Etat constituées respectivement des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, des immobilisations financières, des stocks et des créances de l'actif circulant. Il s'agit également de l'ensemble des passifs de l'Etat constitué essentiellement des dettes financières et des dettes non financières.

L'intégration des différents éléments sus-évoqués a débuté en 2020 avec les participations de l'Etat. Elle se poursuit de manière progressive avec les autres éléments du patrimoine.

### **3- Le compte de résultat**

Il regroupe la totalité des charges et des produits et fait ressortir le résultat comptable pendant un exercice comptable donné. Au titre de l'exercice 2022, le compte de résultat de l'Etat présente un résultat comptable excédentaire de **F CFA 1 039,76 milliards** obtenu par différence entre les produits (**F CFA 4 693,71 milliards**) et les charges à (**FCFA 3 653,95 milliards**).

---

## 4- Le tableau de flux de trésorerie

Son contenu fait apparaître les différents flux de trésorerie en termes d'entrées et de sorties, lesquels ont permis le financement des activités d'investissement (immobilisations) et de fonctionnement (charges courantes).

Cet état permet également de mieux apprécier les conditions ayant favorisé le recours aux financements extérieurs. L'analyse du tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2022 fait ressortir une variation de trésorerie de **F CFA 127,74 milliards**, obtenue par la somme des flux de trésorerie liés à l'activité de **F CFA 1 371,28 milliards**, des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement de **F CFA -1 030,14 milliards**, des flux de trésorerie liés aux opérations de financement de **F CFA 456,35 milliards**, ainsi que des flux de trésorerie non ventilés de **F CFA (-) 669,76 milliards**.

Le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie tels que présentés en dessous, détaillent le résultat obtenu dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat au 31 décembre 2022.

## II. PRESENTATION CHIFFREE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTABLES<sup>1</sup>

### A. LE BILAN OU LA SITUATION NETTE

#### A.1. Présentation générale

Conformément à la **Norme n°1** de l'arrêté n°00000012/MINFI du 21 janvier 2020 portant Recueil des Normes Comptables de l'Etat : « *le bilan ou tableau de situation nette est confectionné en fin d'exercice et présenté sous la forme d'un tableau à une entrée et récapitule les éléments de l'actif et du passif préalablement identifiés et comptabilisés. Il fait apparaître de façon distincte :*

- **à l'actif** : *les actifs immobilisés, les actifs circulants hors trésorerie, la trésorerie-actif et les comptes de régularisation –actif ;*
- **au passif** : *les dettes financières, les provisions (pour risques et charges), les dettes non financières (hors trésorerie), la trésorerie-passif et les comptes de régularisation-passif. »*

D'un point de vue technique, comparé aux bilans produits par les entreprises privées, le bilan de l'Etat ne comporte pas de capitaux propres en raison de son activité qui est tournée vers la satisfaction de l'intérêt général. Par ailleurs, il s'avère impossible d'évaluer au profit de chaque citoyen, la capacité de l'Etat à pouvoir lever l'impôt qui concourt à l'atteinte des politiques publiques et à garantir la redistribution des richesses ainsi collectées.

La contexture du bilan est prévue par cette même norme qui dispose que : « *Le format du tableau de la situation nette ou bilan est une spécificité tenant compte du fait que celui-ci ne dispose pas de capitaux* » ; d'où le positionnement au bas du bilan de l'Etat, le report à nouveau et le résultat de l'exercice (situation nette).

---

<sup>1</sup> Les chiffres mentionnés dans le Compte Général de l'État sont exprimés, sauf mention contraire, en milliards de FCFA

Tableau n°1 : Le bilan de l'Etat ou tableau de situation nette

❖ Actif du bilan

ACTIF	EEXERCICE 2022			EXERCICE 2021
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>2 270,34</b>	<b>310,09</b>	<b>1 960,25</b>	<b>2 138,01</b>
Immobilisations incorporelles	9,47		9,47	176,96
Immobilisations corporelles	1 044,79	0,00	1 044,79	864,55
Immobilisations non produites	17,27		17,27	13,63
Immeubles et infrastructures	644,61		644,61	788,21
Matériels et mobiliers	374,53		374,53	60,77
Equipements des forces armées, de police et des administrations assimilées	8,39		8,39	1,94
Immobilisations financières	1 216,07	310,09	905,98	1 096,50
Prises de participations, créances rattachées et cautionnements	1 194,43	310,09	884,34	994,61
Prêts et avances	21,65		21,65	101,89
Autres immobilisations financières				-
<b>ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 089,47</b>	<b>0,00</b>	<b>2 089,47</b>	<b>1 660,72</b>
Stocks	14,34		4,34	13,62
Créances fiscales	1 878,77	0,00	1 878,77	1 587,66
Redevables d'impôts	1 132,24		1 132,24	865,45
Redevables de droits de douanes	746,52		746,52	722,21
Autres créances fiscales				
Redevances pétrolières				
Redevables-domaines	0,16		0,16	0,14
Créances douteuses				
Autres créances et débiteurs divers	191,24		191,24	58,44
Charges constatées d'avance				
Autres créances non fiscales	4,96	0,00	4,96	0,86
Services non personnalisés de l'Etat	4,96		4,96	0,86
Relation avec les budgets annexes et les Comptes spéciaux du Trésor				
<b>TRESORERIE – ACTIF (III)</b>	<b>583,05</b>	<b>0,00</b>	<b>583,05</b>	<b>458,53</b>
Disponibilités	582,25	0,00	582,25	457,52
Banque	571,09		571,09	446,55
Caisse	11,16		11,16	10,97
Équivalence de trésorerie et autres composants	0,80		0,80	1,01
<b>COMPTES DE REGULARISATION (IV)</b>	<b>24 444,18</b>	<b>0,00</b>	<b>24 444,18</b>	<b>12 496,50</b>
Imputation provisoire de dépenses	312,72		312,72	
Comptes de régularisations-actif	0,36		0,36	0,05
Comptes de liaisons internes (solde débiteur)	23 928,69		23 928,69	12181,32
Mouvements de fonds (solde débiteur)	202,41		202,41	315,13
Ecart de conversion –actif				
<b>TOTAL ACTIF A = I+II+III+IV</b>	<b>29 387,03</b>	<b>310,09</b>	<b>29 076,94</b>	<b>16 753,76</b>

## ❖ Passif du Bilan

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>DETTES FINANCIERES (VII)</b>	<b>9 384,43</b>	<b>8 969,63</b>
Dettes intérieures	2 316,82	859,3
Dettes extérieures	7 067,61	8 110,33
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (VIII)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Provisions pour risques	-	-
Autres provisions	-	-
<b>DETTES NON FINANCIERES (IX)</b>	<b>1 066,56</b>	<b>553,25</b>
Services non personnalisés de l'Etat	-	-
Dettes de fonctionnement	253,97	212,51
Dettes d'investissement	217,44	123,67
Dettes d'intervention	232,46	200,81
Autres dettes et créiteurs divers	362,69	16,26
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TRESORERIE – PASSIF (X)</b>	<b>901,93</b>	<b>1 117,49</b>
Correspondants et dépôts au Trésor	763,45	963,7
EP	378,57	479,66
CTD	50,96	34,75
Autres	333,91	449,29
Titres à court terme émis et avances reçues à CT	138,49	153,79
<b>COMPTES DE REGULARISATION (XI)</b>	<b>15 809,93</b>	<b>4 744,24</b>
Imputation provisoire de recettes	364,28	15,47
Comptes de régularisation-passif	27,46	23,98
Comptes de liaisons internes (solde créditeur)	15 418,19	4 704,79
Mouvements de fonds (solde créditeur)	-	-
Ecarts de conversion- passif	-	-
<b>TOTAL PASSIF B =VI+VII+VIII+IX+X+XI</b>	<b>27 162,85</b>	<b>15 384,61</b>

## ❖ Situation nette

SITUATION NETTE :	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
1. Report à nouveau	0,00	0,00
2. Résultat de l'exercice	1 039,76	376,23
3. Comptes d'intégration et de contrepartie	425,08	233,58
4. Ecarts d'équivalence	449,25	759,34
5. Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
<b>Situation nette (1+2+3+4+5) = Total actif -Total passif</b>	<b>1 914,09</b>	<b>1 369,15</b>

### A.2. Notes sur le bilan

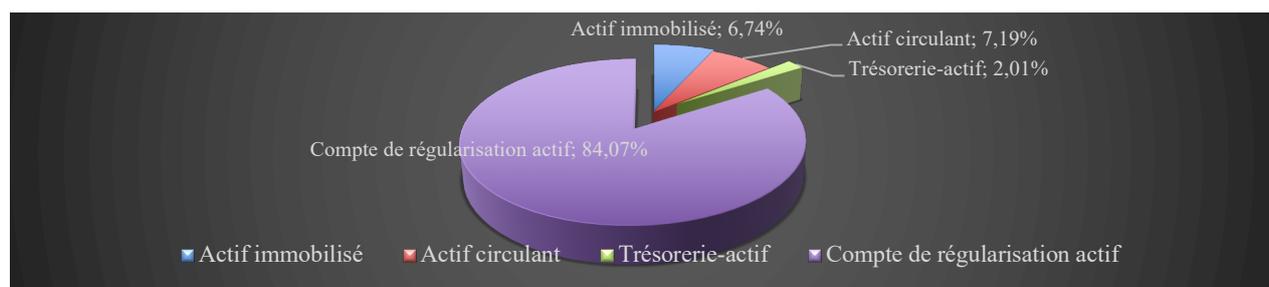
#### A.2.1. L'actif du bilan

Conformément à la norme n°1 « états financiers » de l'arrêté n°00000012/MINFI du 21 janvier 2020 portant Recueil des Normes Comptables de l'Etat, l'actif de l'Etat est composé de l'actif immobilisé, de l'actif circulant, de la trésorerie-actif et des comptes de régularisations.

Au 31 décembre 2022, l'actif net du bilan de l'Etat s'élève à **F CFA 29 076,94 milliards**. Par composante, les comptes de régularisation représentent **84,07%**, l'actif circulant **7,19%**, l'actif immobilisé **6,74%**, et la trésorerie-actif **2,01%**.

Le taux élevé de **84,07%** des comptes de régularisation tel que le montre le graphique ci-dessous, est expliqué par le volume élevé des opérations des comptes de liaison, notamment les transferts entre comptables.

## **Graphique n°1 : répartition de l'actif du bilan par grandes composantes**



### **A.2.1.1. Actif immobilisé**

Il est composé des immobilisations incorporelles, corporelles et financières. Au 31 décembre 2022, l'actif immobilisé de l'Etat s'élève à **F CFA 1 960,25 milliards** décomposé ainsi qu'il suit :

- immobilisations incorporelles de **FCFA 9,47 milliards** ;
- immobilisations corporelles de **FCFA 1 044,79 milliards**;
- immobilisations financières de **FCFA 905,98 milliards**.

**Ces chiffres doivent être interprétés et considérés avec réserves.** En effet, les opérations de recensement et d'évaluation du patrimoine devant conduire à la constitution du bilan d'ouverture n'ayant pas encore été finalisées, il s'avère impossible de traduire à travers cette annexe, une situation exhaustive. Les données ainsi produites restent parcellaires étant entendu que le système d'information du Trésor ne couvre qu'une période de 19 ans (2003-2022).

Au-delà de la non-exhaustivité des données disponibles, il se pose également le problème du manque de fiabilité, car le montant total de **F CFA 1 960,25 milliards** ne représente pas la valeur comptable nette des immobilisations déduites des amortissements et des provisions, le cas échéant.

Dans le cadre de la tenue de la comptabilité de l'Etat en droits constatés, les travaux de recensement et de valorisation en cours qui ont débutés en 2021 permettront d'aboutir *in fine*, à la constitution progressive du bilan d'ouverture de l'Etat.

Les immobilisations corporelles, incorporelles et financières ci-dessus présentées se déclinent tel qu'il suit dans le tableau des immobilisations de l'Etat au 31 décembre 2022.

#### **A.2.1.1.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, contrôlés par l'Etat du fait d'éléments passés et dont il attend des avantages économiques futurs. La valeur brute des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2022 est de **F CFA 9,47 milliards**, soit une baisse de **F CFA 167,50 milliards** en valeur absolue et **94,65%** en valeur relative par rapport à l'exercice 2021 où elle était de F CFA 176,96 milliards.

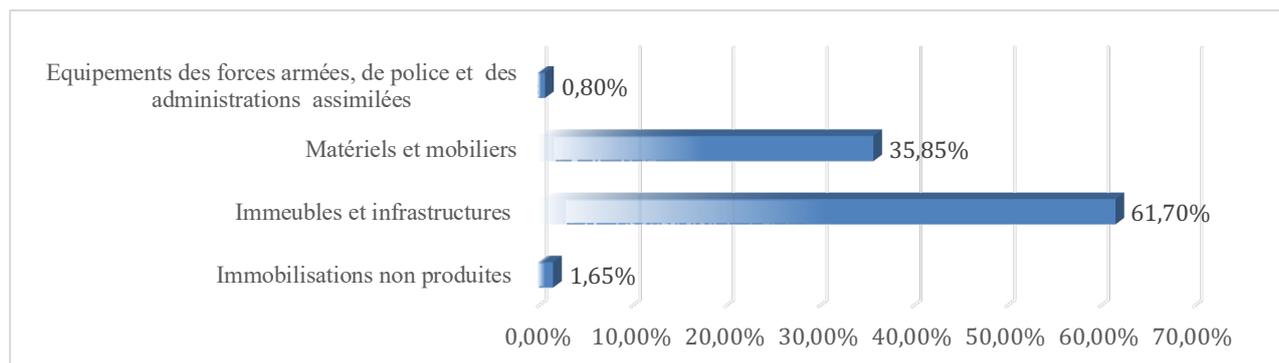
En l'absence de la tenue d'une comptabilité patrimoniale, la valeur des actifs contenue dans le bilan est essentiellement constituée des acquisitions de l'exercice 2021 supportée par le budget dudit exercice.

### A.2.1.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent aux actifs physiques identifiables, contrôlés par l'État dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'État. Suivant les dispositions de la Norme n°1, elle est composée des immobilisations non produites, des immeubles et infrastructures, des matériels et mobiliers et des équipements des forces armées, de police et des administrations assimilées.

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2022 se sont élevées à **F CFA 1 044,79 milliards** réparties ainsi qu'il suit :

**Graphique n°2: décomposition des immobilisations corporelles**



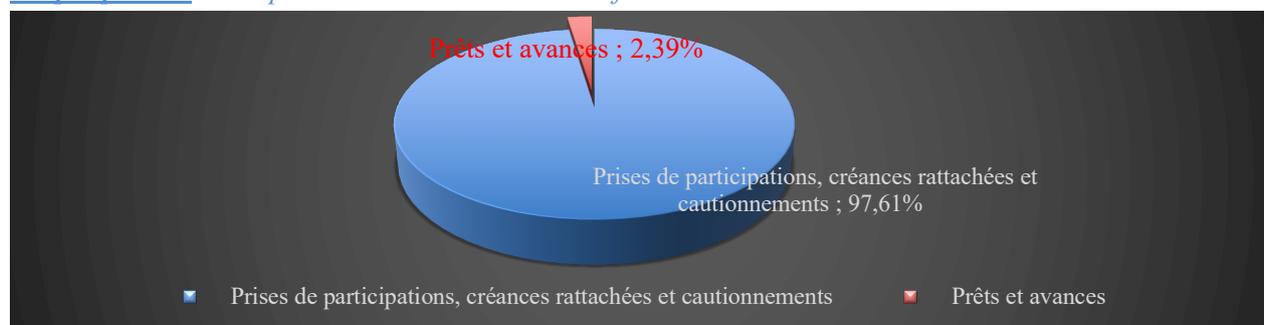
### A.2.1.1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des participations de l'État dans les entreprises publiques ou des groupements d'intérêt économique et des sociétés auxquelles l'État délègue des missions de service public. Elles comprennent également des participations dans le capital des entreprises privées. Figurent également parmi les immobilisations financières les prêts et avances, notamment à des autres entités.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières de l'Etat se situent à la somme de **F CFA 905,98 milliards** décomposées ainsi qu'il suit :

- les prises de participation et créances rattachées : **FCFA 884,34 milliards** ;
- les prêts et avances : **FCFA 21,65 milliards**.

**Graphique n°3 : Composition des immobilisations financières**



## ❖ Participations

Au 31 décembre 2022, le périmètre des participations détenues directement par l'Etat et valorisées dans ses comptes, est composé de 48 entités dont 36 sont contrôlées et 12 non contrôlées.

La valeur des participations de l'Etat inscrite dans le bilan de l'exercice 2021 est calculée sur la base des états financiers certifiés de l'exercice 2020 des entreprises dans lesquelles l'Etat détient directement des parts. Ainsi, la **valeur totale nette** des participations de l'Etat de l'exercice 2022 est de **F CFA 994 612 406 602**.

Les prises de participations nettes dans les **36** entités contrôlées sont évaluées à **F CFA 884 337 440 789**. Par rapport à l'année 2021 où elles se situaient à **FCFA 909 198 380 158**, elles ont connu une dépréciation globale de **F CFA 310 088 609 764**.

S'agissant des prises de participations dans les entités non contrôlées, intégrées au bilan d'ouverture à leur coût d'acquisition et évaluées à **F CFA 67 729 691 128**, elles ont connu une dépréciation de **F CFA 289 500 000** justifiée notamment par les reports à nouveau des résultats négatifs enregistrés depuis plusieurs années par la CICAM.

*Tableau 2 : la valeur des participations de l'Etat recensées et valorisées au 31 décembre 2022.*

Libellé	Montant
Participations – Entités contrôlées (1)	1 116 696 359 425
Participations – Entités non contrôlées (2)	67 729 691 128
Prises de participation de l'exercice 2021(3)	10 000 000 000
<b>Total valeur brute des participations (1) + (2) = (3)</b>	<b>1 194 426 050 553</b>
<b>Total dépréciations (4)</b>	<b>310 088 609 764</b>
<b>Total valeur nette des participations (3) – (4) = (5)</b>	<b>884 337 440 789</b>

Au 31 décembre 2022, **27** entités contrôlées ont une valeur d'équivalence<sup>2</sup> positive. Si **12** d'entre elles ont connu une augmentation globale de leurs capitaux propres de **F CFA 48 358 534 346**, les **12** autres ont enregistré une perte de valeur globale de **F CFA 43 248 522 091**. Bien que celles-ci soient en recul par rapport à 2021, elles ne font courir aucun risque à l'Etat, leurs capitaux propres étant maintenus positifs

Pour ce qui est des participations dans les entités non contrôlées, une dépréciation de **F CFA 289 500 000** a été comptabilisée dans les comptes de l'Etat ce qui représente la totalité de la part de l'Etat dans l'entité CICAM qui enregistre depuis plusieurs années des résultats négatifs et dont les capitaux propres au 31 décembre 2021 se situaient à **FCFA – 7 933 724 799**.

### A.2.1.2. Actif Circulant

Conformément à la Norme n°1 « états financiers » L'actif circulant de l'Etat est composé des stocks, des créances fiscales et assimilées, des redevances pétrolières, créances non fiscales, créances douteuses, autres créances et débiteurs divers et les charges constatées d'avance.

Au 31 décembre 2022, l'actif circulant de l'Etat se chiffre à **F CFA 2 089,47 milliards** décomposé ainsi qu'il suit :

<sup>2</sup> La valeur d'équivalence d'une participation est égale à la quote-part détenue directement par l'Etat dans les capitaux propres figurant dans les états financiers de l'entité détenue.

- Stocks : **F CFA 14,34 milliards** ;
- Créances fiscales : **F CFA 1 878,77 milliards** ;
- Créances non fiscales : **F CFA 0,16 milliards** ;
- Autres créances et débiteurs divers : **F CFA 191,24 milliards** ;
- Autres créances non fiscales : **F CFA 4,96 milliards**.

Les composantes de l'actif circulant suscité sont représentées ainsi qu'il suit.

#### A.2.1.2.1. Stocks

Contrairement aux immobilisations, les stocks ne sont pas destinés à servir de façon durable à l'activité de l'État. Ce sont des biens entrés ou destinés à entrer dans un processus de production, de prestation de services, de redistribution ou de commercialisation.

Le montant des stocks contenu dans le bilan ne représente que la valeur totale des stocks acquis en 2022. Il intègre la valeur de l'or matière intégrée en 2021.

#### A.2.1.2.2. Créances fiscales

Les créances fiscales de l'État sont constituées des redevables d'impôts et taxes et des redevables de droits de douane. Au 31 décembre 2022, les créances de l'Etat sur les redevables sont réparties en fonction de deux administrations financières telles que présentées dans le tableau n°3 ci-dessous.

**Tableau 3.** Composition des créances fiscales au 31 décembre 2022

Composantes	Exercice 2022	Exercice 2021
Redevables d'impôts et taxes	1 132,24	865,45
Redevables de droits de douanes	746,52	722,21
<b>Créances fiscales</b>	<b>1 878,77</b>	<b>1 587,66</b>

En glissement annuel, elles augmentent en valeur absolue de **F CFA 291,11 milliards** et de **18,34%** en valeur relative.

#### A.2.1.2.3. Créances non fiscales

Les créances non fiscales sont composées principalement des créances domaniales. A fin 2022, elles se situent à **F CFA 0,16 milliards**.

#### A.2.1.2.4. Charges constatées d'avance

La bascule en comptabilité patrimoniale effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 mais étant en cours d'implémentation sur certains aspects, notamment ceux liés à la valorisation des actifs et passifs, le rattachement des charges par exercice reste inopérant, d'où l'absence de cet élément dans le bilan de l'Etat.

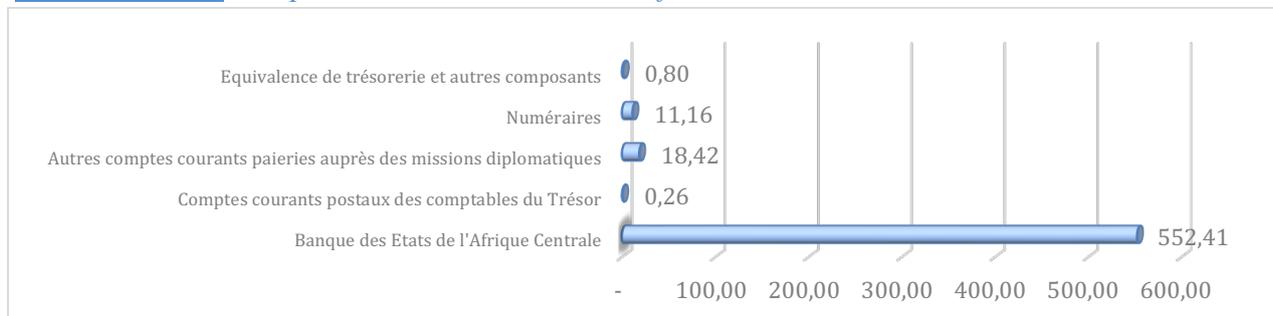
#### A.2.1.3. Trésorerie-actif

La trésorerie-actif est l'ensemble des disponibilités de l'Etat mobilisables à court terme. Elle regroupe principalement la position du compte du Trésor à la Banque Centrale, les disponibilités en caisse ainsi que les placements à court-terme.

Au 31 décembre 2022, le montant global de la trésorerie-actif s'élève à la somme de **F CFA 583,05 milliards**. Elle se décompose ainsi qu'il suit :

- les disponibilités à la Banque Centrale de F CFA 552,41 milliards ;
- les disponibilités dans les comptes courants postaux de F CFA 0,26 milliards ;
- les disponibilités dans les banques commerciales à l'étranger de F CFA 18,42 milliards ;
- les numéraires chez les comptables de F CFA 11,16 milliards ;
- l'équivalence de trésorerie et autres composants de F CFA 0,80 milliards.

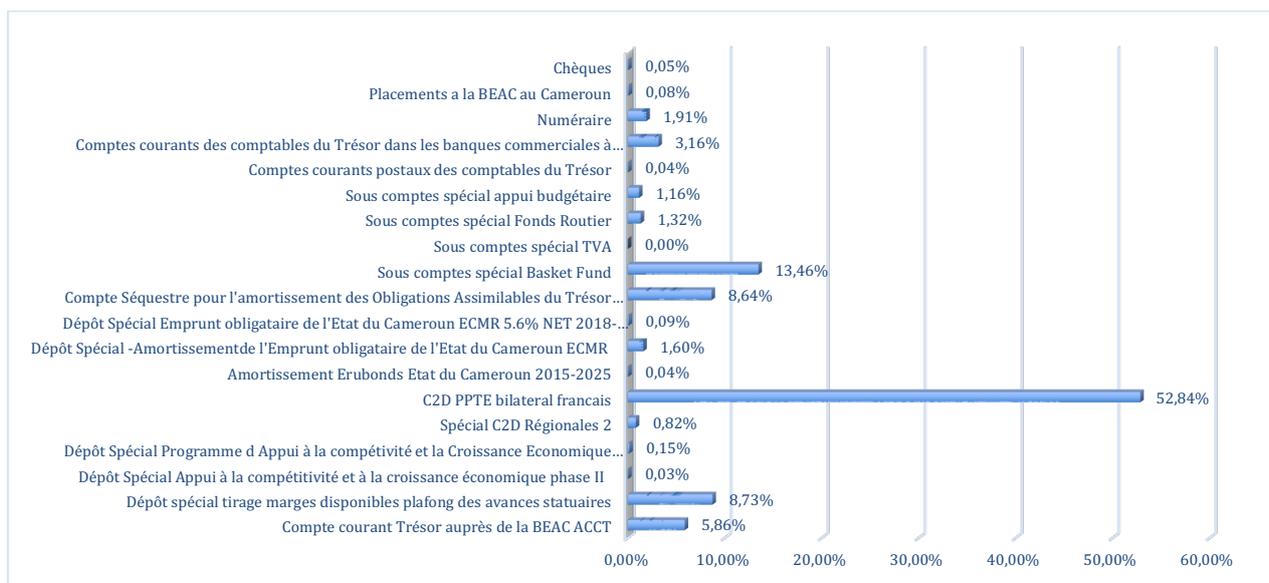
**Graphique n°4: Composition de la trésorerie-actif**



**Tableau n°4: Composition de la trésorerie-actif**

COMPOSANTES DE LA TRESORERIE DE L'ETAT	MONTANT
Compte courant Trésor auprès de la BEAC ACCT	34,19
Dépôt spécial tirage marges disponibles plafond des avances statutaires	50,90
Dépôt Spécial Appui à la compétitivité et à la croissance économique phase II	0,15
Dépôt Spécial Programme d Appui à la compétitivité et la Croissance Economique Phase III	0,89
SPECIAL C2D CAPITAL REGIONALES 2	4,79
C2DPTE Bilateral Français	308,09
Amortissement Eurobonds Etat du Cameroun 2015-2025	0,24
Dépôt Spécial -Amortissement de l'Emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun ECMR	9,33
Dépôt Spécial Emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun ECMR 5.6% NET 2018-2023	0,50
Compte Séquestre pour l'amortissement des Obligations Assimilables du Trésor (OTA)	50,35
Sous comptes spécial Basket Fund	78,50
Sous comptes spécial TVA	0,01
Sous comptes spécial Fonds Routier	7,72
Sous comptes spécial Appui budgétaire	6,75
<b>Banque des Etats de l'Afrique Centrale</b>	<b>552,41</b>
<b>Comptes courants postaux des comptables du Trésor</b>	<b>0,26</b>
<b>Comptes courants des comptables du Trésor dans les banques commerciales à l'étranger</b>	<b>18,42</b>
<b>Numéraire</b>	<b>11,16</b>
Placements à la BEAC au Cameroun	0,49
Chèques	0,30
<b>Équivalence de trésorerie et autres composants</b>	<b>0,80</b>
<b>Total Trésorerie-actif</b>	<b>583,05</b>

### Graphique n°5 : décomposition de la trésorerie-actif



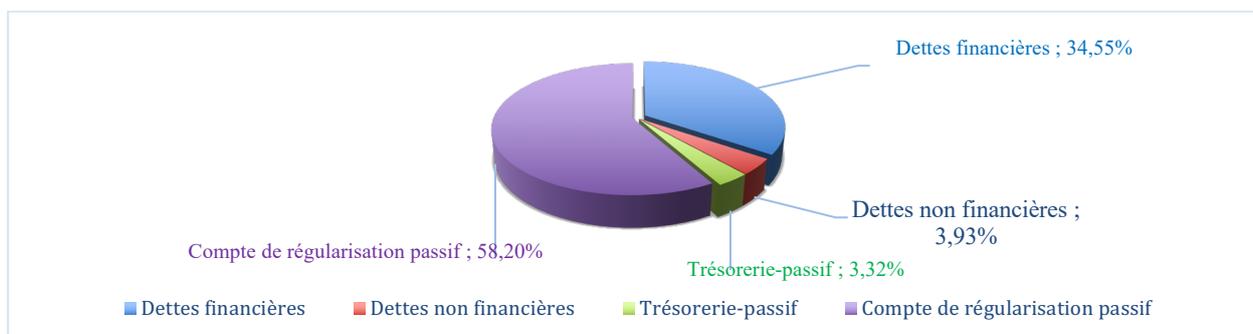
### A.2.2. Le passif du bilan

Conformément à la norme n°1 « états financiers » consacrée par l'arrêté n°00000012/MINFI du 21 janvier 2020 portant Recueil des Normes Comptables de l'Etat, le passif de l'Etat est l'ensemble des obligations à l'égard des tiers qui existent à la date de la clôture, dont il est probable ou certain à la date d'arrêté des comptes qu'elles entraîneront une sortie des ressources au profit des tiers sans contrepartie attendue de leur part après la date de clôture. Le passif comprend les dettes financières, les provisions (pour risques et charges), les dettes non financières (hors trésorerie), la trésorerie-passif et les comptes de régularisation-passif.

Au 31 décembre 2022, le passif du bilan de l'Etat s'élève à **FCFA 27 162,85 milliards** décomposé ainsi qu'il suit :

- Dettes financières : **FCFA 9 384,43 milliards** ;
- Dettes non financières : **FCFA 1 066, 56 milliards** ;
- Trésorerie-passif : **FCFA 901,93 milliards** ;
- Compte de régularisation passif : **FCFA 15 809,93milliards**.

### Graphique n°6: Composition du passif



### A.2.2.1. Dettes financières

Les dettes financières sont les dettes résultant d'une convention de financement de l'État. Elles sont soit la contrepartie de fonds destinés à assurer le financement de l'État, soit la contrepartie d'un actif qu'elles ont pour objectif de financer. Les dettes financières représentent la majeure partie du passif de l'État constituées essentiellement de titres négociables sur les marchés financiers. Elles sont composées de la dette extérieure et de la dette intérieure.

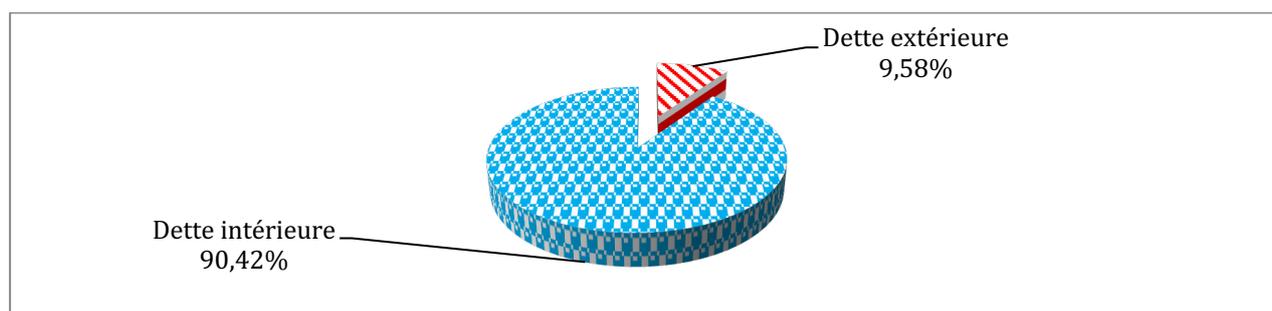
*Tableau n°5 : Stock de la dette publique au 31 décembre 2022*

Composantes	Montant	Ratio
Stock de la dette intérieure	2 316,82	24,69%
Stock de la dette extérieure	7 067,61	75,31%
<b>Total</b>	<b>9 384,43</b>	<b>100%</b>

De montant global **F CFA 9 384,43 milliards**, les dettes financières comprennent la dette intérieure de **F CFA 2 316,82 milliards** et la dette extérieure de **F CFA 7 067,61 milliards**.

En glissement annuel, son stock est passé de **FCFA 8 969,63 milliards** en 2021 à **FCFA 9 384,43 milliards** en 2022, soit une augmentation de **FCFA 414,80 milliards** en valeur absolue et **4,62%** en valeur relative.

*Graphique n°7 : composition des dettes financières au 31 décembre 2022*



#### I.2.2.1.1. Dette extérieure

La dette extérieure du Cameroun au 31 décembre 2021 s'évaluait à **FCFA 7 067,61 milliards**.

*Tableau n°6 : Stock de dettes extérieures par composantes au 31 décembre 2022*

COMPOSANTES	MONTANT
Emprunts Ajustements Structurels multilatéraux à LMT	783,70
Emprunts sectoriels multilatéraux à LMT	1 526,48
Autres emprunts auprès des institutions internationales	438,65
Emprunts Ajustements Structurels bilatéraux	1 452,01
Emprunts projets initiaux-Fonds Monétaire International	790,74
Autres emprunts projets multilatéraux initiaux	272,37
Emprunts sectoriels bilatéraux club Paris	801,86
Emprunts sectoriels bilatéraux autres organismes	157,91
Autres emprunts issus de la coopération bilatérale	314,53
Emprunts projets initiaux auprès des autres gouvernements affiliés au Club de Paris	325,46
Emprunts projets - Banque Africaine de Développement	53,00
Autres emprunts projets initiaux auprès des organismes privés à l'extérieur	38,92
Emprunts programmes initiaux - Banque Mondiale	66,05
Emprunts programmes initiaux auprès de la France	45,92
<b>STOCK DETTES EXTERIEURES</b>	<b>7067,610</b>

### Graphique n° 8 : composition des dettes extérieures



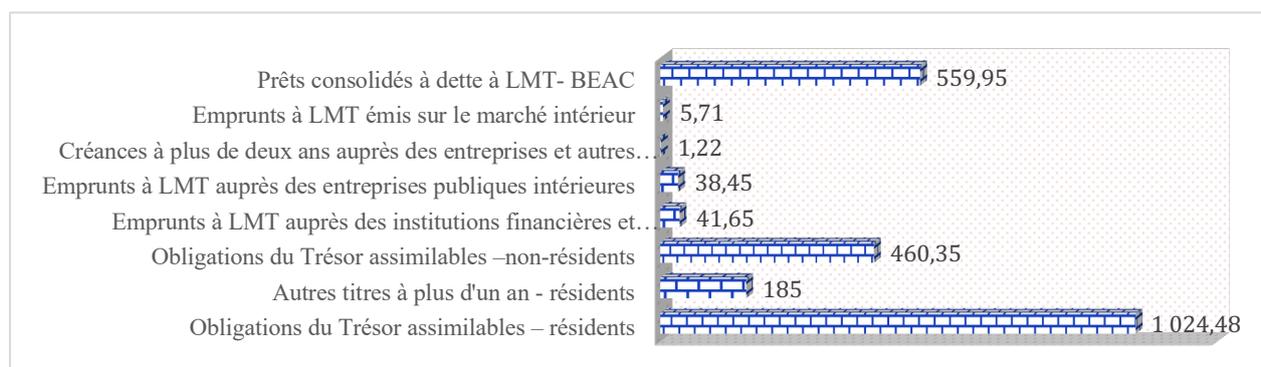
### A.2.2.1.2. Dette intérieure

La dette intérieure au 31 décembre 2022 s'est élevée à **FCFA 2 316,82 milliards** contre **FCFA 859,30 milliards** au 31 décembre 2021, soit une augmentation de **FCFA 1 457, 52 milliards** en valeur absolue et de **169,62%** en valeur relative.

Tableau n°7 : Stock de la dette intérieure au 31 décembre 2022

COMPOSANTES	MONTANT
Obligations du Trésor assimilables – résidents	1 024,48
Autres titres à plus d'un an - résidents	185,00
Obligations du Trésor assimilables –non-résidents	460,35
Emprunts à LMT auprès des institutions financières et système bancaire à l'intérieur	41,65
Emprunts à LMT auprès des entreprises publiques intérieures	38,45
Créances à plus de deux ans auprès des entreprises et autres opérateurs économiques à l'intérieur	1,22
Emprunts à LMT émis sur le marché intérieur	5,71
Prêts consolidés à dette à LMT- BEAC	559,95
<b>STOCK DETTE INTERIEURE</b>	<b>2 316,82</b>

### Graphique n°9 : composition de la dette intérieure



### A.2.2.2. Dettes non financières (hors trésorerie)

Les dettes non financières correspondent à des passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise. L'on distingue les dettes de fonctionnement, les dettes d'intervention et les autres dettes non financières (*dettes sur immobilisations, obligations de l'État en matière fiscale, acomptes reçus sur impôts*).

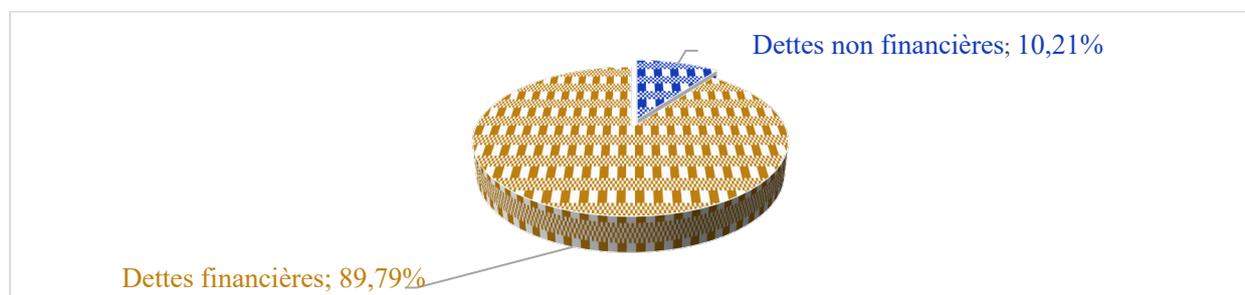
De montant global **F CFA 1 066,56 milliards**, les dettes non financières comprennent la dette de fonctionnement de **F CFA 253,97 milliards**, la dette d'investissement de **F CFA 217,44 milliards**, la dette d'intervention de **F CFA 232,46 milliards** et les autres dettes de **F CFA 362,69 milliards**.

*Tableau n°8 : composantes des dettes non financières*

COMPOSANTES	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION
Dettes de fonctionnement	253,97	212,51	41,46
Dettes d'investissement	217,44	123,67	93,77
Dettes d'intervention	232,46	200,81	31,65
Autres dettes et créiteurs divers	362,69	16,26	346,43
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>1 066,56</b>	<b>553,25</b>	<b>513,31</b>

En glissement annuel, le stock des dettes non financières est passé de **F CFA 553,25 milliards** en 2021 à **FCFA 1 066,56 milliards** en 2022, soit une augmentation de **F CFA 513,31 milliards** en valeur absolue et **92,78%** en valeur relative.

*Graphique n°10 : composition des dettes financières*



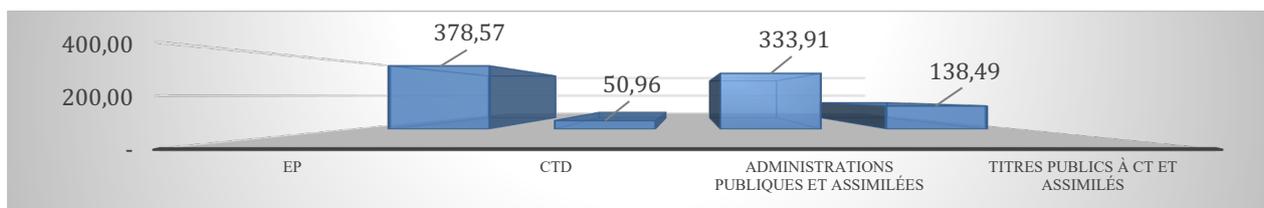
### A.2.2.3. La Trésorerie-passif

La trésorerie-passif correspond aux dépôts des correspondants du Trésor (EP CTD, dépôts divers), aux titres émis à court terme et à des avances reçues de la Banque Centrale.

Au 31 décembre 2022, elle est de **F CFA 901,93 milliards** répartie ainsi qui suit :

- Dépôts des Etablissements Publics : **F CFA 378,57 milliards** ;
- Dépôts des Collectivités Territoriales Décentralisées : **F CFA 50,96 milliards**
- Dépôts des Administrations publiques et assimilées : **F CFA 333,91 milliards**
- Titres publics à court terme et avances reçues : **F CFA 138,49 milliards**.

**Graphique n°11 : composition de la trésorerie-passif**



En glissement annuel, la trésorerie-passif est passée de **F CFA 1 117,49 milliards** en 2021 à **F CFA 901,93 milliards** en 2022, soit une baisse de **F CFA 215,56 milliards** en valeur absolue et de **19,29%** en valeur relative.

#### A.2.2.4. Comptes de régularisation-passif

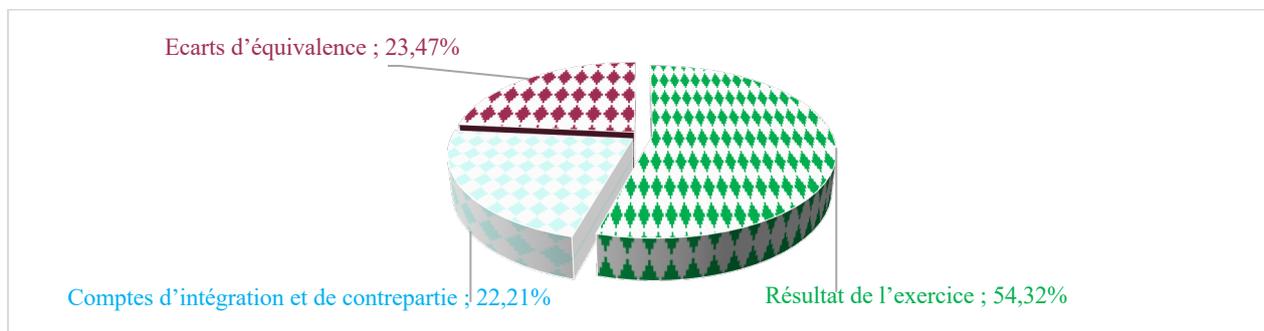
Les comptes de régularisation sont utilisés afin de répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice les charges et les produits qui le concernent effectivement.

Au 31 décembre 2022, le montant global des Comptes de régularisation-passif est de **F CFA 15 809,93 milliards**.

##### ❖ Situation nette

La situation nette de l'État correspond à la différence entre l'actif et le passif de son bilan. La situation nette ainsi réalisée était de **F CFA 1 914,09 milliards** constituée du **résultat de l'exercice** de **F CFA 1 039,76** de **l'écart d'équivalence** de **F CFA 449,25 milliards** et du **compte d'intégration des immobilisations** de **F CFA 425,08 milliards**.

**Graphique n°12 : composition de la situation nette**



L'existence des écarts d'équivalence et des comptes de contrepartie est expliquée par l'intégration des participations dans le bilan de l'Etat en 2020. Ce poste du bilan pourrait évoluer progressivement après le recensement et la valorisation des autres éléments du bilan de l'Etat.

## B. LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

### B.1. Présentation générale

Le compte de résultat, qui regroupe la totalité des charges et des produits d'un exercice comptable, fait apparaître les produits et les charges par nature. Les produits distinguent les produits fiscaux des autres produits, dont les produits pétroliers. Les charges sont classées selon qu'elles concernent le fonctionnement, les interventions ou les opérations financières. Les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions sont imputées aux charges correspondantes.

La différence entre les produits et les charges permet de déterminer le résultat de l'exercice. En vue du respect des dispositions légales, le compte de résultat est présenté en trois tableaux :

- le tableau des produits ;
- le tableau des charges ;
- le tableau de détermination du résultat.

#### Tableau n°9 : les tableaux du résultat comptable au 31 décembre 2022

##### Tableau n°9.1 : Le tableau des produits

<b>PRODUITS</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>PRODUITS FISCAUX ET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 473,17</b>	<b>3 430,54</b>
<b>Produits fiscaux</b>	<b>3 452,43</b>	<b>2 921,31</b>
<b>Produits fiscaux hors impôts sur les sociétés pétrolières</b>	3 253,10	2 848,15
<i>Impôts sur les revenus, les bénéfices, le patrimoine et les gains en capital</i>	946,32	833,45
<i>Impôts et taxes intérieurs sur biens et services</i>	1 775,17	728,91
<i>Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales</i>	463,50	1270,47
<i>Autres produits fiscaux</i>	68,11	15,32
<b>Impôts sur les sociétés pétrolières</b>	199,33	73,16
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>1 020,75</b>	<b>509,23</b>
<b>Produits pétroliers</b>	<b>811,05</b>	<b>440,38</b>
<i>Redevance SNH</i>	774,51	409,04
<i>Droits de passage du pipeline</i>	36,53	31,34
<b>Ventes de produits et de services</b>	<b>0,16</b>	<b>19,84</b>
<i>Ventes de produits et de services</i>	0,16	19,84
<b>Produits non fiscaux</b>	<b>162,70</b>	<b>23,90</b>
<i>Revenus de l'entreprise et du domaine autres que les intérêts</i>	138,88	6,94
<i>Autres recettes non fiscales</i>	23,82	16,96
<b>Production immobilisée</b>	0,00	0
<b>Reprises sur provisions à caractère non financier</b>		0
<b>Transfert de charges</b>	0,01	0
<b>Produits exceptionnels</b>	46,84	25,11
<b>PRODUITS D'INTERVENTION</b>	<b>219,48</b>	<b>111,47</b>
<b>Transferts reçus</b>	<b>0,02</b>	<b>55,37</b>
<b>Dons et legs reçus</b>	<b>219,46</b>	<b>56,1</b>
<i>Dons des institutions internationales</i>	139,51	56,08
<i>Autres dons et legs</i>	79,95	0,02
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1,05</b>	<b>16,09</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>1,05</b>	<b>16,09</b>
<b>Reprises sur provisions à caractère financier</b>		0
<b>TOTAL DES PRODUITS I = A+B+C</b>	<b>4 693,71</b>	<b>3 558,10</b>

**Tableau n°9.2 : Le tableau des charges**

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 234,47</b>	<b>2 043,07</b>
<b>Achats de biens</b>	<b>294,79</b>	<b>252,39</b>
<i>Achats de biens stockables</i>	226,98	220,14
<i>Variations des stocks de biens fongibles achetés</i>	-0,72	-13,62
<i>Autres achats de biens</i>	68,54	45,87
<b>Achats de services et autres charges de gestion courante</b>	<b>627,69</b>	<b>675,50</b>
<i>Achats de services</i>	486,00	567,71
<i>Autres charges de gestion courante</i>	141,70	107,79
<b>Autres services (Impôts et taxes, remboursement des recettes encaissés)</b>	<b>118,76</b>	<b>5,79</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 178,37</b>	<b>1 091,18</b>
<i>Traitements et salaires de bases</i>	1 076,75	1 008,43
<i>Primes et indemnités</i>	4,40	61,27
<i>Cotisations sociales et autres retenues sur salaires</i>	0,35	21,48
<i>Avantages en nature au personnel</i>	17,67	
<i>Prestations sociales</i>	18,19	
<i>Primes, gratifications et autres indemnités hors soldes</i>	61,01	
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>-</b>	<b>18,21</b>
<i>Dotations aux amortissements</i>		
<i>Dotations aux provisions</i>		18,21
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>14,85</b>	
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>	<b>1 180,74</b>	<b>877,76</b>
<b>Subventions</b>	<b>45,04</b>	<b>187,41</b>
<b>Transferts</b>	<b>1 135,70</b>	<b>690,35</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>238,74</b>	<b>261,05</b>
<b>Intérêts et frais financiers sur dette</b>	<b>238,74</b>	<b>258,91</b>
<b>Pertes de change</b>		<b>2,14</b>
<b>Autres charges financières</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES II = 1+2+3</b>	<b>3 653,95</b>	<b>3 181,88</b>

**Tableau n°9.3 : le tableau de détermination du résultat de l'exercice**

RESULTAT DE L'EXERCICE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
TOTAL DES PRODUITS (I)	4 693,71	3 558,10
TOTAL DES CHARGES (II)	3 653,95	3 181,87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I-II)</b>	<b>1 039,76</b>	<b>376,23</b>

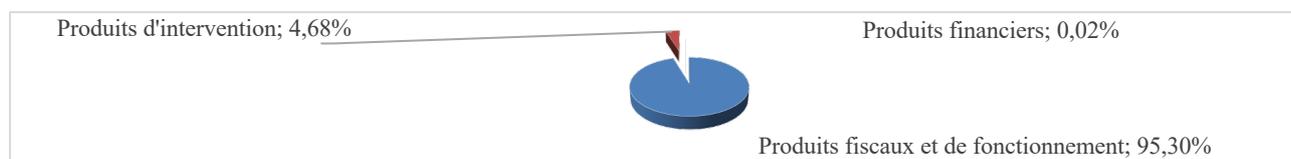
## B.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

### B.2.1. Les produits

Le tableau des produits regroupe les produits fiscaux qui relèvent du pouvoir régalién de l'Etat, les produits de fonctionnement, ainsi que les autres produits généralement liés à des prestations fournies par l'Etat dans le cadre de l'exercice de son activité. Les produits de l'Etat au titre de l'exercice 2022 sont constitués ainsi qu'il suit :

- les produits fiscaux et de fonctionnement qui s'élèvent à **F CFA 4 473,17 milliards** ;
- les produits d'intervention d'une valeur de **F CFA 219,48 milliards** ;
- les produits financiers dont le montant est de **F CFA 1,05 milliard**.

**Graphique n°13 : composition des produits**

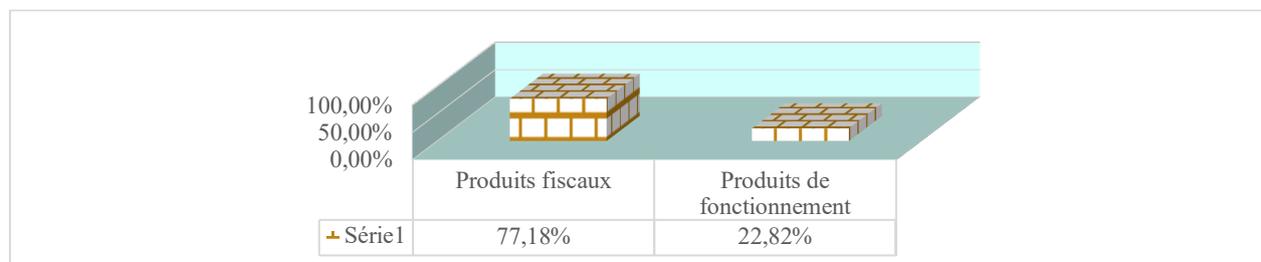


### B.2.1.1. les produits fiscaux et de fonctionnement

Les produits fiscaux et de fonctionnement sont composés des produits des impôts et taxes et des produits de fonctionnement. Ces derniers se répartissent ainsi qu'il suit :

- les produits fiscaux : **F CFA 3 452,43 milliards ;**
- les produits de fonctionnement : **F CFA 1 020,75 milliards.**

*Graphique n°14 : composition des produits fiscaux et de fonctionnement*



### B.2.1.2. Les produits d'intervention

Les produits d'intervention sont les versements reçus des tiers, sans contrepartie, essentiellement au titre de contribution au financement de politiques publiques. Ils sont constitués des transferts et des dons et legs reçus des autres entités.

Au titre de l'exercice 2022, les produits d'intervention essentiellement constitués des dons et legs sont arrêtés à la somme de **F CFA 219,48 milliards.**

### B.2.1.3. les produits financiers

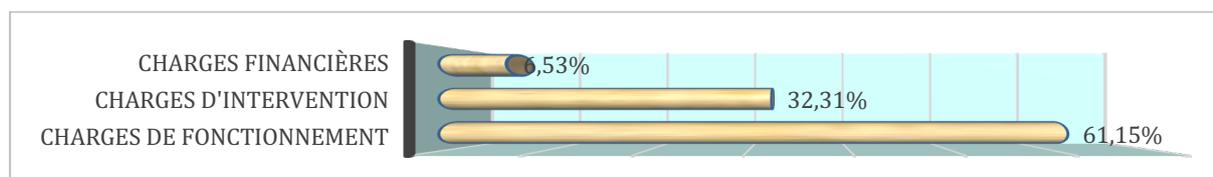
Les produits financiers sont les produits issus des immobilisations financières, de la trésorerie, des dettes financières, des instruments financiers à terme et des garanties accordées par l'Etat. Pour l'exercice 2022, le montant des produits financiers s'élève à **F CFA 1,05 milliard**, en baisse par rapport à l'exercice 2021 où le montant se situait à **F CFA 16,09 milliards.**

### B.2.2. les Charges

Le tableau des charges regroupe les charges de fonctionnement, les charges d'intervention et les charges financières. Au titre de l'exercice 2022, elles sont constituées ainsi qu'il suit :

- charges de fonctionnement : **F CFA 2 234,47 milliards ;**
- charges d'intervention : **F CFA 1 180,74 milliards**
- charges financières : **F CFA 238,74 milliards.**

*Graphique n°15 : composantes des charges de l'exercice 2022*



### B.2.2.1. les charges de fonctionnement

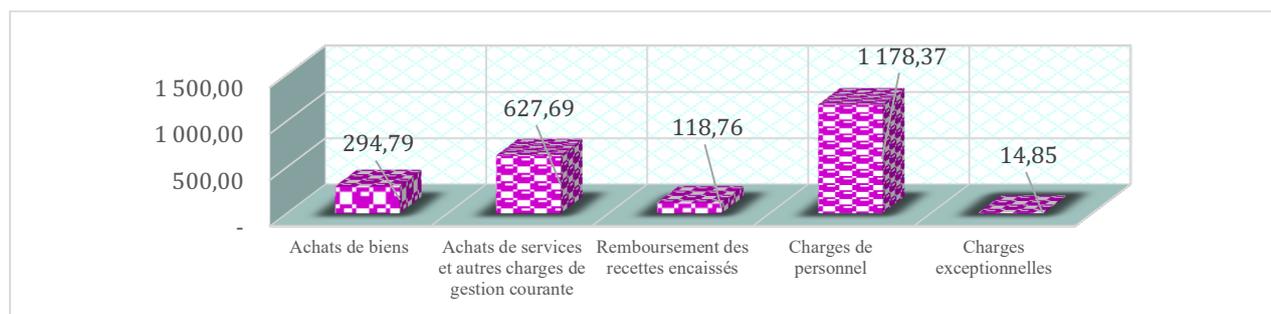
Les charges de fonctionnement sont constituées des achats de biens, des achats de services, des autres charges de gestion courante et des autres services (les remboursements des impôts et taxes et remboursements des recettes encaissées...) , des charges de personnel, des dotations aux amortissements et des charges exceptionnelles.

*Tableau n°10 : les grandes composantes des charges de fonctionnement*

COMPOSANTES	MONTANT	TAUX
Achats de biens	294,79	13,19%
Achats de services et autres charges de gestion courante	627,69	28,09%
Remboursement des recettes encaissés	118,76	5,31%
Charges de personnel	1 178,37	52,74%
Charges exceptionnelles	14,85	0,66%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 234,47</b>	<b>100%</b>

A la lecture de ce tableau, il ressort que le montant des charges de personnel est le premier poste des charges de fonctionnement de l'Etat. Il a représenté **52,74%** en valeur relative en 2022.

*Graphique n°16 : composition des charges de fonctionnement*



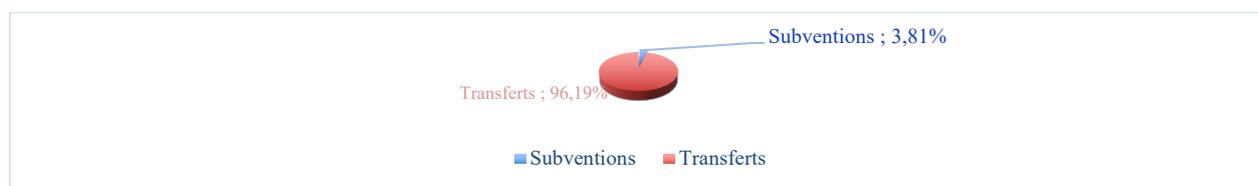
### B.2.1.2. les charges d'intervention

Les charges d'intervention sont les versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'Etat. Elles sont essentiellement constituées des transferts et subventions.

Au titre de l'exercice 2022, les charges d'intervention exécutées à **F CFA 1 180,74 milliards** se décomposent ainsi qu'il suit :

- les subventions : **FCFA 45,04 milliards**
- les transferts : **FCFA 1 135, 70milliards.**

*Graphique n°17 : composition des charges d'intervention*



### B.2.1.2. les charges financières

Les charges financières correspondent aux charges résultant des dettes financières, des instruments financiers à terme, de la trésorerie et des immobilisations financières. Au titre de l'exercice 2022, le montant des charges financières s'est établi à **FCFA 238,74** contre **FCFA 261,05** en 2021, ce qui traduit une baisse de **FCFA 22,31 milliards** en valeur absolue et de **8,55 %** en valeur relative.

### B.2.2. les composantes du résultat comptable

Le tableau ci-dessous décompose le résultat comptable par grandes fonctions.

*Tableau n°11 : composition du résultat*

ELEMENTS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION
Produits fiscaux et de fonctionnement	4 473,17	3430,55	30,39%
Charges de fonctionnement	2 234,47	2043,06	9,37%
Résultat de fonctionnement	2 238,71	1387,49	61,35%
Produits d'intervention	219,48	111,47	96,90%
Charges d'intervention	1 180,74	877,76	34,52%
Résultat d'intervention	-961,26	-766,29	25,44%
Produits financiers	1,05	16,09	-93,47%
Charges financières	238,74	261,05	-8,54%
Résultat financier	-237,69	-244,96	-2,97%
<b>Résultat comptable</b>	<b>1 039,76</b>	<b>376,24</b>	<b>176,35%</b>

En somme, le résultat comptable en 2022 se situe à **F CFA 1 039,76 milliards** contre F CFA 376,24 milliards obtenus en 2021, soit une nette augmentation de **F CFA 663,52 milliards** en valeur absolue et de **176,35%** en valeur relative. Ce résultat a été tiré par la bonne performance notée au niveau du recouvrement des produits fiscaux et de fonctionnement, lequel a porté le résultat de fonctionnement à **F CFA 2 238,71 milliards** contre F CFA 1 387,49 en 2021.

### B.3. TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT

Le tableau ci-après permet de déterminer le résultat de l'exercice 2022 conformément à la Norme 1 du recueil des Normes Comptables de l'Etat :

*Tableau n°12 : détermination du résultat*

RESULTAT DE L'EXERCICE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	VARIATION
TOTAL DES PRODUITS (I)	4 693,71	3 558,10	31,92%
TOTAL DES CHARGES (II)	3 653,95	3 181,87	14,84%
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I-II)</b>	<b>1 039,76</b>	<b>376,23</b>	<b>176,36%</b>

Le compte de résultat présente un solde excédentaire de **F CFA 1 039,76 milliards** obtenu par différence entre les produits de **F CFA 4 693,71 milliards** et les charges de **F CFA 3 653,95 milliards**.

En glissement annuel, il est passé de **F CFA 376,23 milliards** en 2021 à **F CFA 1 039,76 milliards** en 2022, soit une hausse de **FCFA 663,53 milliards** en valeur absolue et **176,36%** en valeur relative.

Une présentation sommaire des produits et des charges y afférents est présentée par nature dans les tableaux ci-après.

Tableau N°13 : tableau des produits au 31 décembre 2022

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
71111	Impôt sur les bénéfices industriels, artisanaux et commerciaux	39 601 526 453
71112	Impôt sur les bénéfices non commerciaux	2 206 263 185
71113	Impôt sur les revenus fonciers	13 220 329 390
71114	Impôt sur les revenus agricoles	31 334 257
71115	Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers	60 623 693 174
71116	Impôt sur les revenus non commerciaux	13 209 017 192
71119	Autres impôts sur le revenu des personnes physiques	7 313 906 373
71122	Impôt sur le bénéfice des sociétés non pétrolières	477 266 727 795
71129	impôts sur les autres gains en capital	7 581 420
71130	Impôts sur le patrimoine	12 821 304
71151	Taxe sur les armes	156 000
71159	Autres impôts sur la propriété	165 934 993
71165	INCONNU	3 030 321
71169	INCONNU	39 905 886
71210	Impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères	189 927 527 478
71211	Impôt sur le revenu des personnes domiciliées hors du Cameroun – (Taxe Spéciale sur les Revenus)	124 227 514 520
71310	Plus-values sur cessions d'immeubles	2 082 919 257
71311	Droit d'enregistrement sur les mutations par décès	97 406 503
71312	Droit d'enregistrement sur les mutations entre vifs à titre gratuit	86 987 285
71313	Droit d'enregistrement sur les transactions mobilières	216 143 266
71314	Droit d'enregistrement sur les transactions immobilières	107 809 971
71319	Autres impôts sur le patrimoine	15 867 697 417
<b>Impôts sur les revenus, les bénéfices, le patrimoine et les gains en capital</b>		<b>946 316 233 440</b>
71400	Taxe à l'essieu	15 203 819
71403	Timbres en débet	4 450 510
71411	Taxe sur la valeur ajoutée (Impôts)	825 782 300 561
71412	Taxe sur la valeur ajoutée (Douanes)	426 321 210 647
71421	Taxe sur les produits déterminés et droits d'accises-Impôts	280 170 665 164
71422	Taxe sur les produits déterminés et droits d'accises-Douanes	11 348 163 052
71423	Droits d'accises spécial sur l'enlèvement des ordures –part Etat	265 000
71430	Droits de timbres sur les cartes nationales d'identité, cartes de séjour et cartes de résidents	822 103 880
71431	Enregistrement sur minutes, brevets, originaux et déclarations	5 484 008 872
71432	Timbres de dimension et timbres gradués	20 673 783 123
71433	Droits de timbres sur la publicité – part Etat	974 502 012
71434	Timbres de délivrance de passeport et laissez- passer	6 820 424 053
71435	Timbres sur les connaissements et les contrats de transport	1 918 324 708
71436	Timbres d'aéroport	13 018 529 300
71438	Droits de timbres sur permis et licences de chasse	290 986 724
71439	Autres droits de timbres et d'enregistrement	507 833 044
71440	Taxe sur des services déterminés	1 153 630
71441	Taxes sur les opérations de transfert d'argent	19 987 805 570
71442	Droit de timbre sur permis de recherche à but scientifique	907 000
71443	Droit de timbre sur certificats d'immatriculation desappareils de jeux de hasard	92 502 969
71445	Vignette machine	544 000
71450	Redevance forestière annuelle	8 411 590 151
71451	Droits d'exploitation de la pêche	24 641 088
71452	Droits sur la constitution et la fusion des sociétés	1 470 999
71453	Droits de collecte des substances précieuses	14 705 000
71454	Redevances superficielles sur les activités minières	1 122 835 057
71455	Droits d'exploitation des productions animales	36 674 667
71456	Droits fixes d'attribution, de renouvellement ou de transfert de titre minier	212 119 735
71459	Autres impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle	2 529 000
71460	Taxe sur les contrats d'assurance	2 388 609
71470	Taxe spéciale sur les produits pétroliers	150 252 276 854
71480	Vignettes sur les tabacs et produits manufacturés	850 532 418
71490	Autres impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	7 144 968
<b>Impôts et taxes intérieurs sur biens et services</b>		<b>1 775 174 576 184</b>
71511	Précompte à l'importation	28 369 383 737
71512	Droits et taxes de douanes sur les produits pétroliers blancs	50 208 257
71513	Redevance informatique à l'importation	682 398 359
71514	Taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire à l'importation	2 212 164 991
71515	Taxe de circulation des viandes-Douanes	78 460 297
71516	Droits de douane à l'importation	333 247 468 164
71517	Amendes douanières (quote-part Etat)	6 323 399 546
71518	Droits de douane garantis	4 335 059 570
71519	Autres taxes budgétaires sur le commerce extérieur	499 555 522

ANNEXE N° 4 P L R 2 0 2 2

71521	Droit unique de sortie sur les marchandises hors bois	14 891 578 460
71522	Droit unique de sortie sur les bois	25 104 019 275
71523	Surtaxe à l'exportation des produits forestiers	1 181 512 148
71524	Taxe d'inspection des services sanitaires et vétérinaires à l'exportation	96 972 683
71525	Redevance informatique – Douanes	24 147
71526	Taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire sur le transit international	119 923
71529	Autres taxes à l'exportation	319 128
71591	Taxe d'importation des logiciels par téléchargement pour téléphone et tablette électroniques	219 263
71592	Pénalités-intérêts légal sur les déclarations douanières (1,5%)	216 741 671
71593	Ventes aux enchères (Doaune)	1 035 464 500
71594	Taxe de conditionnement sur le bois	220 970 411
71595	Prelèvement OHADA	1 393 997 059
71596	Droits d'accises-Douanes	43 554 735 356
71599	Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	743 644
<b>Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales</b>		<b>463 495 516 111</b>
71600	Taxe de collecte des peaux et dépouilles, artisanaux et commerciaux	6 367 832
71610	Taxe d'abattement commerciaux	9 327 801 594
71620	Taxe à l'extraction des carrières et à la production des eaux	393 432 841
71630	Taxe ad valorem sur les recettes minières	499 073 457
71640	Taxe spéciale sur les produits pétroliers	1 035 810
71650	Taxe de séjour – part Etat	719 915 149
71660	Taxe de circulation des viandes-Impôts	2 853 820
71670	Taxe d'inspection sanitaire et vétérinaire	269 900 275
71680	Taxe de conditionnement sur le bois	207 400
71690	Autres impôts et taxes non classés	573 835 768
71910	Droit d'enregistrement sur la commande	54 496 910 156
71912	Droit d'enregistrement sur la commande publique	2 955 027
71920	Taxe spéciale sur les sociétés	16 720 945
71921	Taxe sur les jeux de hasard et de divertissement	172 500
71990	Autres recettes fiscales	1 798 062 140
<b>Autres produits fiscaux</b>		<b>68 109 244 714</b>
71121	Impôt sur le bénéfice des sociétés pétrolières	199 333 198 377
<b>Impôts sur les sociétés pétrolières</b>		<b>199 333 198 377</b>
72120	Redevances pétrolières	774 514 455 106
<b>Redevance SNH</b>		<b>774 514 455 106</b>
72190	Droits de passage du Pipeline	36 530 978 033
72191	Redevance Ports Autonomes	2 221 628
<b>Droits de passage du pipeline</b>		<b>36 533 199 661</b>
70110	Vente de produits finis	152 158 490
70150	Vente d'or	45 850
70190	Vente d'autres produits	428 000
70210	Prestations de services agronomiques	502 997
70220	Prestations de services halieutique et animal	20 000
70250	Prestations de services sanitaires	2 547 300
<b>Ventes de produits et de service</b>		<b>155 702 637</b>
72110	Redevances forestières	42 876 661
72130	Redevances minières	122 525 062
72140	Dividendes	30 093 754 454
72150	Revenus des immeubles publics loués	1 260 169 651
72151	Revenus des logements occupés par les fonctionnaires et agents de l'Etat	104 800 406
72152	Loyers des terrains	1 210 290 602
72153	Frais de location des engins et équipements	181 735 894
72154	Location des salles de spectacle	37 018 136
72155	INCONNU	273 009 200
72159	Autres recettes de location de domaines	740 743 233
72210	Frais de scolarité	13 057 162 274
72211	Frais de visa	55 102 529
72212	Frais de délivrance des actes judiciaires et extra- judiciaires	171 308 813
72213	Frais de constitution des dossiers	85 006 395
72214	Contributions aux frais de scolarité par les fonctionnaires et agents de l'Etat	322 500
72215	Frais d'examen et de concours	13 454 903 914
72217	Déclarations d'importation	5 190 360
72218	Droits sur les travaux topographiques et cadastraux	823 075 195
72219	Autres droits et frais administratifs A	25 612 680
72220	Droits sur la délivrance des relevés cadastraux	2 019 692 484
72221	Certificats médicaux et légaux	335 444 750
72222	Droits sur la délivrance des cartes des contribuables	300 365 746
72223	Droits sur les décisions de justice	375 389 992

72224	Frais de délivrance de passeport et de laissez-passer	52 925
72225	Frais de délivrance des cartes nationales d'identité et de séjour	15 000
72226	Frais d'agrément phytosanitaires	839 745
72227	Prélèvements sur les rémunérations des officiers ministériels	1 920 143 664
72228	Immatriculations au Registre du Commerce	45 473 125
72229	Autres droits et frais administratifs B	141 901 045
72230	Frais d'établissement des cartes grises	5 410 053
72310	Amendes pour infraction à la réglementation routière	574 730 313
72320	Amendes pour infraction à la réglementation des changes	854 499 887
72330	Amendes pour infraction à la réglementation des marchés publics	10 386 200
72340	Amendes pénales, frais de justice et de dépenses en matière d'atteinte aux biens publics	677 421 768
72341	Restitution du corps du délit en matière d'atteinte	1 464 912 775
72350	Amendes des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes	261 132 025
72360	Amendes suite aux contrôles métrologiques	427 547 375
72370	Amendes suite aux contrôles phytosanitaires	6 447 500
72380	Amendes civiles	89 206 615
72381	Produits des amendes, transactions, dommages et intérêts	407 018 586
72390	Autres amendes	92 124 378
72510	Cotisations pensions	66 568 362 936
72511	Cotisations des fonctionnaires aux caisses de retraite	515 501 901
72512	Cotisations patronales des différents niveaux de l'administration aux caisses de retraite	24 141 573
72513	Cotisations des fonctionnaires aux caisses de protection sociale	12 204 629
72514	Cotisations patronales des différents niveaux de l'administration aux caisses de protection sociale	1 107 610
72519	Autres cotisations de sécurité sociale	3 918 762
<b>Revenus de l'entreprise et du domaine autres que les intérêts</b>		<b>138 880 001 321</b>
72911	Vente de cartouches	645 800
72912	Vente des produits de ferme	248 150
72913	Vente de cartes géologiques	3 310 850
72914	Vaccinations	14 032 290
72915	Interventions dans les cliniques vétérinaires	4 617 775
72916	Prises de vue aériennes	24 948
72918	Produits de cession des timbres communaux aux CTD	690 000
72919	Autres ventes accessoire de biens A	6 000
72922	Recettes relatives à la vente des produits pétroliers	1 142 860 556
72923	Recettes des forages	141 750
72924	Vente aux enchères des produits fauniques	33 899 555
72925	Frais de cession des insignes et des médailles	12 893 667
72926	Produits de la vente des articles fabriqués par les unités de formation professionnelle	3 404 000
72929	Autres ventes accessoire de biens B	63 300
72931	Recettes du garage administratif	327 979
72932	Agréments des activités touristiques et hôtelières	1 000 000
72933	Agréments des activités de télécommunications	2 385 000
72934	Utilisation de la main d'œuvre pénale	5 603 749
72935	Visites des musées, expositions, sites et monuments historiques	4 164 734
72936	Recettes des stades et rencontres sportives	3 429 511
72938	Recettes des centres de jeunesse et d'animation	7 795 600
72939	Autres prestations de service A	500 000
72941	Hospitalisations	2 524 450
72942	Consultations	8 000 815 100
72943	Accouchements	20 000
72945	Recouvrement des couts de la santé	18 429 249
72946	Recettes de péage	8 727 114 306
72947	Recettes de pesage	2 192 741 050
72948	Visites techniques	8 364 100
72950	Recettes des centres sociaux et de réhabilitation	1 602 480
72951	Recettes des services de l'environnement et des forêts	18 820 135
72952	Inspection des appareils de pression à gaz	442 204 018
72953	Inscription au fichier Import/Export	74 288 000
72955	Produits des activités des centres de promotion de la femme	175 000
72957	Ventes du programme général des échanges	1 850 000
72958	Formation, reproduction de documents	386 110
72959	Autres prestations de service C	12 122 160
72199	Autres revenus de la propriété autres que les intérêts	3 074 677 775
<b>Autres recettes non fiscales</b>		<b>23 818 179 147</b>
76120	Production immobilisée - Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur	904 233
76220	Production immobilisée - Ouvrages et infrastructures	357 370
<b>Production immobilisée</b>		<b>1 261 603</b>
78230	Transfert de charges – Honoraires et études	131 622
78640	Transfert de charges sur primes, gratifications et autres indemnités hors solde	261 105

78690	Autres transferts de charges de personnel	520 000
78910	Autres transferts de charges	4 151 998
<b>Transfert de charges</b>		<b>5 064 725</b>
75210	Restitutions au Trésor des sommes indûment payées aux fournisseurs (fonctionnement)	315 433 548
75220	Restitutions au Trésor des sommes indûment payées aux fournisseurs d'investissements	521 527 776
75230	Restitutions au Trésor des sommes indûment payées aux salariés et pensionnés	6 403 357 195
75240	Restitutions au Trésor des sommes indûment payées aux entités publiques	66 086 975
75290	Autres restitutions au Trésor des sommes indûment payées	393 244 975
75310	Reversement des excédents des budgets annexes	38 821 012
75320	Reversement des excédents des Comptes Spéciaux du Trésor	4 500 000 000
75330	Reversement des excédents des organismes bénéficiaires de la parafiscalité	13 485 613 237
75390	Autres reversements d'excédents	50 923 273
75430	Produit de cessions des immobilisations corporelles	1 400 000
75910	Produits des titres de règlement retournés impayés	6 245 595 602
75911	Annulations de charges constatées au cours des années antérieures	7 273 513 913
75913	Part de l'Etat sur majoration, pénalités et frais de poursuites sur (impôts, doanes et domaines)	4 693 632 067
75914	Pourcentages attribués à l'Etat sur taxes au profit des collectivités locales	1 491 500
75919	Autres recettes exceptionnelles	2 846 961 315
75920	INCONNU	209 981
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>46 837 812 369</b>
72690	Autres transferts volontaires autres que les dons	19 621 479
<b>Transferts</b>		<b>19 621 479</b>
74110	Dons courants reçus de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale	9 800
74120	Dons en capital (ou projets)	139 509 028 000
<b>Dons des institutions internationales</b>		<b>139 509 037 800</b>
74220	Dons en capital (ou projets)	79 953 438 996
<b>Autres dons et legs</b>		<b>79 953 438 996</b>
77100	AMENDES ET CONDAMNATIONS PECUNIAIRES	4 328 800
77110	Intérêts des prêts et avances aux administrations publiques	1 982 300
77130	Intérêts des prêts et avances aux institutions financières	8 942 320
77140	Intérêts des prêts et avances à l'étranger	500 000
77150	Intérêts des prêts rétrocédés	8 841 012
77190	Intérêts des autres prêts et avances	902 114
77210	Intérêts sur les dépôts auprès des institutions financières publiques	20 138 803
77230	Intérêts sur les dépôts auprès des institutions financières à l'étranger	847 835 179
77290	Autres intérêts sur les dépôts à terme	1 999 468
77610	Gains de change sur mouvements de fonds	151 891 950
77640	Gains de change sur transactions à l'étranger	2 180 621
77901	Rémunération des avals accordés par l'Etat	639 834
77909	Autres produits financiers	7
<b>Produits financiers</b>		<b>1 050 182 408</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>4 693 705 464 475</b>

Tableau n°14 : les charges au 31 décembre 2022

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
60130	Achats de fournitures de bureau et matériel technique, petit entretien (hors carburant) des unités déconcentrées à petit budget	1 793 025 366
60140	Achats de fournitures et petit entretien de bureau	66 319 180 801
60150	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	12 618 878 700
60160	Achats de mobilier de bureau	4 694 675 190
60190	Achats d'autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et matériels techniques)	50 583 942 688
60210	Achats or matière	3 363 244 335
60600	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	1 851 787 659
60610	Fournitures et prestations de service pour édition, impression et distribution de documents	19 091 563 740
60620	Pièces de rechange	32 976 188
60630	Achats de vaccins ou tests et autres préventions	3 508 188 369
60640	Fournitures pédagogiques et scolaires ou paquets minima des écoles	2 596 444 711
60650	Frais d'alimentation spécifiques à la fonction (centres sociaux, prisons, cantines, manœuvres militaires)	12 835 557 474
60660	Achats de médicaments et fournitures médicales (formations sanitaires uniquement)	11 635 172 746
60670	Frais d'habillement spécifiques aux activités des services (uniformes, tenues de travail)	22 816 332 492
60680	Achat de matières, intrants agricoles, produits vétérinaires, consommations intermédiaires	546 345 101
60690	Autres achats de petits matériels et fournitures spécifiques	12 688 260 604
<b>ACHATS DE BIENS STOCKABLES</b>		<b>226 975 576 164</b>
60321	Variation de stock d'or matière	-721 951 585

<b>VARIATIONS DES STOCKS DE BIENS FONGIBLES ACHETES</b>		<b>-721 951 585</b>
60500	Abonnements et consommation d'eau	11 604 908 517
60510	Abonnements et consommation d'électricité	10 296 653 576
60520	Branchements et raccordements des compteurs	49 724 118
60530	Consommation de gaz et autres énergies	10 191 859
60550	Carburants et lubrifiants des groupes électrogènes	799 573 790
60560	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	44 932 235 015
60570	Carburants et lubrifiants des machines	591 878 936
60580	Carburants et lubrifiants des engins spéciaux	68 212 376
60581	Carburants et lubrifiants des avions et aéronefs	170 000 000
60582	Carburants et lubrifiants des navires, vedettes et	14 646 200
<b>AUTRES ACHATS DE BIENS</b>		<b>68 538 024 387</b>
61210	Locations de véhicules	3 108 007 551
61220	Loyers des immeubles des services publics	17 431 017 009
61230	Locations des baux administratifs des logements de fonction	5 328 611 730
61240	Locations des matériels informatiques et bureautiques	4 250 000
61250	Locations des matériels techniques	30 775 954
61260	Locations des salles de congrès, de conférences, de séminaires ou de spectacles	2 550 000
61301	Honoraires et frais annexes	31 076 441 226
61311	Etudes d'organisation, schémas d'organisation bureautique ou informatique	1 385 018 123
61312	Etudes des normes, conception des documents et élaboration des textes réglementaires ou législatifs	3 765 637 401
61313	Evaluation des projets, contrôle et suivi et de maîtrise d'œuvre et des programmes d'investissement	199 391 350 866
61314	Enquêtes statistiques, études d'économie générale et recensements	339 829 500
61316	Etudes agricoles, forestières, halieutiques et sur l'élevage	98 765 485
61318	Etudes dans le domaine de la santé et de l'éducation	111 954 960
61319	Autres études générales et d'organisation, suivi et contrôle	5 983 726 581
61330	Etudes préalables aux acquisitions, constructions, et grosses réparations des bâtiments	1 605 533 484
61331	Etudes préalables aux acquisitions, constructions, et grosses réparations des digues et installations hydrauliques	24 999 808
61333	Etudes préalables aux acquisitions, constructions, et grosses réparations des routes, ouvrages d'art, voies urbaines	1 620 936 367
61339	Etudes préalables aux autres acquisitions, constructions, et grosses réparations des biens immeubles	29 999 722
61400	Entretien ordinaire des bâtiments	11 053 577 288
61410	Entretien des ascenseurs	751 494 922
61420	Entretien des installations électriques, climatiseurs, groupes électrogènes et plomberies	3 640 468 492
61422	Entretien des installations hydrauliques	18 742 496
61430	Entretien et maintenance des machines et matériels techniques	3 526 419 291
61440	Entretien des matériels de télécommunication	748 477 702
61450	Entretien, réparation des véhicules courants	9 403 863 259
61460	Entretien courant des avions, navires, bacs et autres véhicules spéciaux	5 504 324 400
61461	Entretien des installations portuaires et des aéroports	120 680 208
61470	Entretien routier	99 911 542
61471	Entretien des voiries urbaines et des équipements de voirie	338 220 154
61472	Entretien des ouvrages d'art	49 901 604
61480	Entretien courant de réseaux informatiques	488 736
61481	Services extérieurs de gardiennage	1 718 950 317
61490	Autres entretiens courants et maintenance	32 358 982 079
61499	Autres entretiens courants et maintenance	304 898 899
61510	Assurances de bâtiments administratifs	91 799 100
61520	Assurances de matériels roulants et de machines	137 086 483
61530	Assurances de voyage	8 899 800
61590	Autres assurances	4 419 495 571
61700	Frais de représentation et d'hôtel des cabinets	12 589 823 758
61710	Frais de réception	15 805 429 893
61720	Fêtes officielles et cérémonies	19 623 562 493
61730	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	31 289 888 489
61740	Abonnements et consommations de téléphone, fax, télex, téléphones portables	16 737 173 586
61750	Sites web, abonnements et consommations internet	631 909 695
61760	Abonnements et consommation de radiocommunication	346 058 618
61770	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	354 591 390
61780	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	2 763 800 407
61810	Frais de formation et de stages	26 852 145 089
61820	Organisation de séminaires, colloques et conférences	10 811 773 384
61890	Autres frais de formation du personnel	2 556 464 846
<b>ACHATS DE SERVICES</b>		<b>485 998 709 758</b>
61110	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	1 800 423 488
61120	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	15 718 608 348
61130	Frais de relève	2 497 133 622

61140	Frais de transport, de transit et de manutention des matériels et marchandises	759 495 368
611580	Frais de colisage et d'acheminement des paquets minima	79 704 908
61160	Indemnités de mission des agents en mission à l'intérieur	44 931 500 535
61170	Indemnités de mission des agents en mission à l'étranger	4 364 737 118
61910	Frais bancaires	1 818 515 173
61930	Impôts et taxes à verser	2 149 209 404
61940	Frais d'adjudication sur titres publics	980 978 000
61950	Services extérieurs de gardiennage	27 426 491
61990	Autres achats de prestation de service	55 815 870 917
69010	Dépenses courantes à ventiler	10 751 644 357
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>141 695 247 729</b>
62210	Impôts sur les traitements et salaires	2 866 214
62411	Taxe sur la valeur ajoutée – Impôts	118 356 964 507
62529	Autres taxes budgétaires sur le commerce extérieur	398 247 707
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>118 758 078 428</b>
66110	Salaire de base du personnel sous statut général de la Fonction Publique	938 757 374 140
66120	Salaire de base du personnel sous statut particulier de la fonction publique	116 039 877 635
66140	Traitement du personnel à solde globale	9 269 935 262
66161	Traitement des techniciens étrangers	24 000 000
66162	Traitement du personnel sous contrat en poste à l'étranger (ambassades, représentations)	2 914 331 125
66163	Traitement des recrutements spéciaux	278 999 999
66164	Traitement des agents de maison	1 196 066 671
66171	Traitement des chercheurs	30 000 000
66172	Traitement d'enseignants	1 843 651 503
66174	Traitement des personnels temporaires spécifiques	698 074 961
66175	Traitement des personnels occasionnels et saisonniers	5 696 778 830
<b>Traitements et salaires de bases</b>		<b>1 076 749 090 126</b>
66317	Indemnité de spécialisation	64 502 995
66327	Prime d'alimentation	4 336 811 604
<b>PRIMES ET INDEMNITÉS</b>		<b>4 401 314 599</b>
66410	Cotisations sociales	350 549 999
<b>COTISATIONS SOCIALES ET AUTRES RETENUES SUR SALAIRES</b>		<b>350 549 999</b>
66510	Avantages en nature du personnel sous statut général de la Fonction Publique	1 577 572 234
66520	Avantages en nature du personnel sous statut particulier de la Fonction Publique	16 092 012 835
<b>AVANTAGES EN NATURE AU PERSONNEL</b>		<b>17 669 585 069</b>
66620	Assistance maladie	279 449 982
66630	Assistance décès	2 657 244 788
66640	Aides et secours exceptionnels au personnel	15 252 911 554
<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>		<b>18 189 606 324</b>
66900	Heures supplémentaires Publique	871 081 998
66910	Gratifications	3 625 092 176
66920	Indemnités spécifiques	10 364 363 481
66930	Indemnités forfaitaires de tournées et de risques	2 864 570 855
66940	Indemnités de billetterie	6 510 004
66950	Indemnités de permanence	318 713 432
66960	Primes de rendement	5 652 523 206
66970	Primes pour travaux spéciaux	13 003 455 203
66980	Primes spécifiques	24 301 608 027
<b>PRIMES, GRATIFICATIONS ET AUTRES INDEMNITES HORS SOLDES</b>		<b>61 007 918 382</b>
65911	Frais de contentieux	5 013 683 441
65912	Frais de condamnation de l'Etat	9 841 115 657
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>14 854 799 098</b>
63220	Subventions aux sociétés publiques minières	3 000 000 000
63230	Subventions aux sociétés publiques agro-industrielles	4 700 780 355
63240	Subventions aux sociétés publiques de transport	3 613 413 875
63250	Subventions aux sociétés publiques de communication et de télécommunications	1 097 000 000
63260	Subventions aux sociétés publiques de BTP	659 704 891
63290	Subventions aux autres entreprises publiques	494 101 345
63320	Subventions aux sociétés privées agro-industrielles	15 256 666 666
63340	Subventions aux sociétés privées de communication et de télécommunications	84 813 190
63360	Subventions aux sociétés privées du secteur éducatif	2 077 498 278
63390	Subventions aux autres entreprises privées	3 777 493 675
63411	Subventions aux institutions financières publiques bancaires	69 495 919
63429	Subventions aux autres institutions financières privées	100 000 000
63910	Subventions aux ONG	1 408 871 377
63920	Subventions aux mutuelles	61 528 000
63940	Subventions aux syndicats	259 960 000
63950	Subventions aux partis politiques	1 622 131 300
63960	Subventions aux confessions religieuses	3 467 171 747

63990	Subventions aux autres associations	3 290 922 963
<b>SUBVENTIONS</b>		<b>45 041 553 581</b>
64100	Transferts aux établissements publics à caractère administratif	4 453 518 552
64104	Transferts aux établissements publics à caractère scientifique	1 000 000 000
64105	Transferts aux établissements publics à caractère technique	81 000 000
64106	Transferts aux établissements publics à caractère professionnel	248 250 000
64108	Transferts aux établissements publics à caractère spécial	7 836 200 000
64109	Transferts aux autres établissements publics	3 759 300 000
64110	Transferts aux établissements publics à caractère administratif	6 463 812 572
64111	Transferts aux établissements publics à caractère social	1 458 941 815
64113	Transferts aux établissements publics à caractère culturel	190 199 428
64114	Transferts aux établissements publics à caractère scientifique	2 791 680 632
64116	Transferts aux établissements publics à caractère professionnel	86 690 576
64117	Transferts aux établissements publics à caractère économique et financier	398 572 913
64119	Transferts aux autres établissements publics	4 291 617 774
64120	Transferts aux établissements publics à caractère administratif	39 995 924 079
64130	Transferts aux établissements publics à caractère	3 395 190 754
64140	Transferts aux établissements publics à caractère	56 866 959 811
64150	Transferts aux établissements publics à caractère	15 765 291 606
64160	Transferts aux établissements publics à caractère	14 720 082 606
64170	Transferts aux établissements publics à caractère	4 720 050 000
64180	Transferts aux établissements publics à caractère	14 765 821 659
64190	Transferts aux autres établissements publics	283 622 940 736
64200	Transferts aux régions	25 628 649 617
64201	Transferts aux communes	313 293 086
64209	Transferts aux autres Collectivités Territoriales Décentralisées	38 267 850
64210	Transferts aux régions	248 472 544
64211	Transferts aux communes	4 850 048 239
64219	Transferts aux autres Collectivités Territoriales Décentralisées	181 922 407
64221	Transferts aux communes	202 295 788
64229	Transferts aux autres Collectivités Territoriales Décentralisées	6 790 620
64290	Transferts aux autres Collectivités Territoriales	17 594 506 762
64300	INCONNU	59 314 163
64310	Transferts aux autres Administrations publiques (fonctionnement)	216 990 102
64530	Bourses d'études	5 129 760 003
64540	Transferts directs aux ménages	11 551 507 665
64550	Frais d'hospitalisation d'urgence et d'évacuation sanitaire	4 834 959 214
64590	Autres transferts aux ménages	485 922 724 354
64610	Contributions aux organisations inter-Etats	869 428 000
64620	Contributions aux organisations sous-régionales	3 175 589 731
64630	Contributions aux organisations africaines	646 266 160
64640	Contributions aux organisations internationales	4 449 183 890
64690	Autres contributions aux organisations internationales	470 000 000
64710	Transferts aux comptes spéciaux du Trésor	562 500 000
64790	Autres transferts à d'autres budgets publics	76 810 284 502
64940	Indemnités versées aux parlementaires	163 000 000
64941	Indemnités versées aux conseillers	11 000 000
64942	Concours, récompenses et distinctions honorifiques	628 661 422
64943	Créateurs artistiques et culturels	3 000 000
64944	Indemnités versées aux assesseurs des Tribunaux	22 875 959 365
64945	Plans sociaux	1 253 096 748
64946	Subventions aux micro-projets parlementaires	89 000 000
<b>TRANSFERTS</b>		<b>1 135 698 517 745</b>
67111	Intérêts et commissions sur la dette extérieure multilatérale	20 310 000 000
67112	Intérêts et commissions sur la dette extérieure bilatérale directe	105 905 574 508
67119	Autres Intérêts et commissions sur la dette extérieure	42 244 592 920
67121	Intérêts et commissions sur la dette intérieure structurée	13 352 000 000
67123	Intérêts et commissions sur émission des titres publics	36 945 798 045
67129	Autres Intérêts et commissions sur la dette intérieure	19 986 239 750
<b>INTÉRÊTS ET FRAIS FINANCIERS</b>		<b>238 744 205 223</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>3 653 950 825 027</b>

## C. LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022

### C.1. Présentation générale

Le tableau des flux de trésorerie permet d'établir comment l'Etat a généré la trésorerie nécessaire au financement de ses activités courantes et d'investissements. Par ailleurs, il traduit le recours à l'emprunt. La variation de trésorerie de l'exercice calculée selon les différents flux (activité, investissements et financement) correspond à la variation des soldes de comptes de disponibilités de la classe 5 (trésorerie actif et passif) au début de l'exercice et le solde des mêmes comptes à la fin de l'exercice.

Le tableau des flux de trésorerie retient les notions d'encaissements et de décaissements, ce qui le distingue notamment du compte de résultat qui traduit les produits et les charges. Il présente pour l'exercice, les entrées et les sorties de trésorerie classées par catégorie. On distingue :

- **les flux de trésorerie liés à l'activité**, qui correspondent aux encaissements et décaissements relatifs aux opérations courantes de l'Etat (*fonctionnement et intervention, à l'exception des activités d'investissement*). S'y ajoutent, les autres encaissements et décaissements qu'il est possible de rattacher à l'activité tels que les flux de trésorerie correspondant aux charges et produits financiers ;
- **les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement**, qui correspondent aux décaissements et encaissements liés aux opérations d'acquisitions et de cessions des immobilisations ;
- **les flux de trésorerie liés aux opérations de financement**, qui correspondent aux encaissements et décaissements relatifs aux opérations de financement (emprunts) de l'Etat.

Tableau n°15 : Tableau des flux de Trésorerie

ELEMENTS		EXERCICE 2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	<b>1. ENCAISSEMENT</b>	<b>6 063,85</b>
	Recettes fiscales (des impôts)	2 853,20
	Recettes douanières	730,22
	Recettes pétrolières	714,17
	Ventes de produits et services	
	Autres recettes non fiscales	1 632,73
	Recettes exceptionnelles (hors cessions d'immobilisations)	110,40
	Recettes financières	1,05
	Recettes diverses à régulariser, à répartir et à budgétiser (cumul débit-cumul crédit)	22,07
	<b>2. DECAISSEMENTS</b>	<b>4 692,56</b>
	Dépenses de Personnel	1 690,04
	Achats de biens	673,69
	Acquisitions des services	527,92
	Subventions et transferts	1 196,18
	Charges exceptionnelles (hors VNC cessions d'immobilisations)	12,36
	Charges financières	238,74
	Autres décaissements	
	Dépenses diverses à régulariser à répartir et à budgétiser (cumul débit-cumul crédit)	353,63
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité (I = 1-2)</b>	<b>1 371,28</b>	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	<b>3.CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>0,00</b>
	Immobilisations incorporelles et corporelles	0,00
	Immobilisations financières	-
	<b>4.ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 030,14</b>
	Immobilisations incorporelles et corporelles	1 017,39
	Immobilisations financières	12,75
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II = 3-4)</b>	<b>-1 030,14</b>	
<b>5. ENCAISSEMENTS</b>	<b>3 216,51</b>	

ANNEXE N° 4 PLR 2022

	Dettes intérieures (cumul mouvements créditeurs)	490,21
	Dettes extérieures (cumul mouvements créditeurs)	871,71
	Emission des titres publics à CT (cumul. mouvements. créditeurs)	368,21
	Titre de placement CT (cumul mouvements débiteurs)	397,24
	Dépôts des correspondants (cumul mouvements. créditeurs)	1 089,14
	<b>6. DECAISSEMENTS</b>	<b>2 760,16</b>
	Dettes intérieures (cumul mouvements débiteurs)	479,71
	Dettes extérieures (cumul mouvements débiteurs)	436,80
	Emission des titres publics à CT (cumul mouvement débiteurs)	383,52
	Titre de placement CT (cumul mouvements créditeurs)	402,50
	Dépôts des correspondants (cumul mouvements débiteurs)	1 057,63
	<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (IV = 5-6)</b>	<b>456,35</b>
	<b>7. Flux de Trésorerie non ventilés</b>	<b>-669,76</b>
	<b>VARIATION DE TRESORERIE (IV = I+II+III +7)</b>	<b>127,74</b>
	<b>TRESORERIE EN FIN DE PERIODE (V)</b>	<b>455,01</b>
	Banque	571,58
	Cash	11,16
	<b>TRESORERIE EN DEBUT DE PERIODE (VI)</b>	<b>582,74</b>
	Banque	444,84
	Cash	10,17
	<b>VARIATION DE TRESORERIE (VII = IV=V-VI)</b>	<b>127,74</b>

## C.2. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présente une variation négative de trésorerie de l'Etat de **F CFA 127,74 milliards**. Cette variation à la baisse est expliquée par les décaissements liés aux financements des grands projets d'investissements nécessaires, notamment les décaissements pour les investissements relatifs à l'organisation de la CAN et au financement des autoroutes et barrages.

La variation de trésorerie au 31 décembre 2022 était décomposée ainsi qui suit :

- les flux liés aux activités de **F CFA 1 371,28 milliards** ;
- les flux liés aux opérations d'investissements de **F CFA - 1 030,14 milliards** ;
- les flux liés aux opérations de financements de **F CFA 456,35 milliards** ;
- la trésorerie non ventilée de **F CFA - 669,76 milliards**.